



Délibération du Conseil Municipal ordinaire de Frenelles en Vexin du 03 Juin 2024

En exercice :	23
Présents :	18
Excusés :	0
Absent(s) :	0
Pouvoirs :	5
Votants :	23
Suffrages exprimés :	23
Pour :	23
Contre :	0
Abstentions :	0

29/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le trois juin à 18h30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Madame Aline BERTOU, Maire.

Maires adjoint présents : M. BERNARD Pascal, M. BURETTE Guy, Mme BOUDEVILLE Marie-Christine, Mme DERONGS DUSSART Stéphanie, M. LAVALLÉE Richard.

Conseillers délégués : M. LANCIEN Dominique, Mme LEMAIRE Corinne

Conseillers présents : M. BÉRI Marc, Mme BULKAEN Francine, Mme DUTOT Nathalie, Mme GARCIA BERNARD Catherine, M. HORCHOLLES Willy, M. HUMBERT Tony, Mme MARTIN Agnès, Mme MICHELET Carole, Mme PLUVIOSE Marie, M. Guillaume QUILLET.

Pouvoirs :
Mme DUGARD Virginie à Mme BERTOU Aline
Mme DUCHESNE Valérie à Mme MICHELET Carole
M. CHÉRON Julien à M. LAVALLÉE Richard
M. FLEURY Jean-Luc à M. BURETTE Guy
M. GROUT Olivier à M. HUMBERT Tony

Secrétaire de séance : Mme MARTIN Agnès

OBJET : SIEGE 27 > Changement des candélabres sur la commune déléguée de Fresne l'Archevêque.

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que le SIEGE envisage de changer plusieurs candélabres sur la commune déléguée de Fresne l'Archevêque. Ceux-ci sont anciens et énergivores.

Conformément aux dispositions statutaires du SIEGE et aux règlements financiers dudit EPCI, la réalisation de l'opération est subordonnée à l'accord de la commune qui s'exprime sous la forme d'une contribution financière telle que détaillée dans la convention ci-après annexée.

Cette participation s'élève à :

- ✓ en section d'investissement: **1 867.00 €**
- ✓ en section de fonctionnement: **0.00 €**

Étant entendu que ces montants seront ajustés sur la base du coût réel des travaux réalisés par le SIEGE dans la limite des montants indiqués ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité et à main levée :

- De valider la proposition émise dans les conditions exposées ci-dessus ;
- D'autoriser Le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier

Fait en séance le 03/06/2024

Madame le Maire

Aline BERTOU



Envoyé en préfecture le 14/06/2024

Reçu en préfecture le 14/06/2024

Publié le

ID : 027-200085462-20240603-29_2024DELIB-DE